

Carte Communale

Périmètre constructible - échelle 1/2 500
Plan 1 : Le village
Plan 2 : Chenault

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° _____ du _____
soumettant à enquête publique
le projet de la
Carte Communale

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Prescription de la révision de la Carte Communale le 03 Septembre 2019

Dossier de la révision de la Carte Communale réalisé par :



2 rue de la Gare
10150 CHARMONT s/B.
Tél : 03.25.40.05.90
Email : perspectives@perspectives-urba.com

DEFINITION DES ZONES

C Secteur constructible

Cx Secteur constructible à vocation d'activités

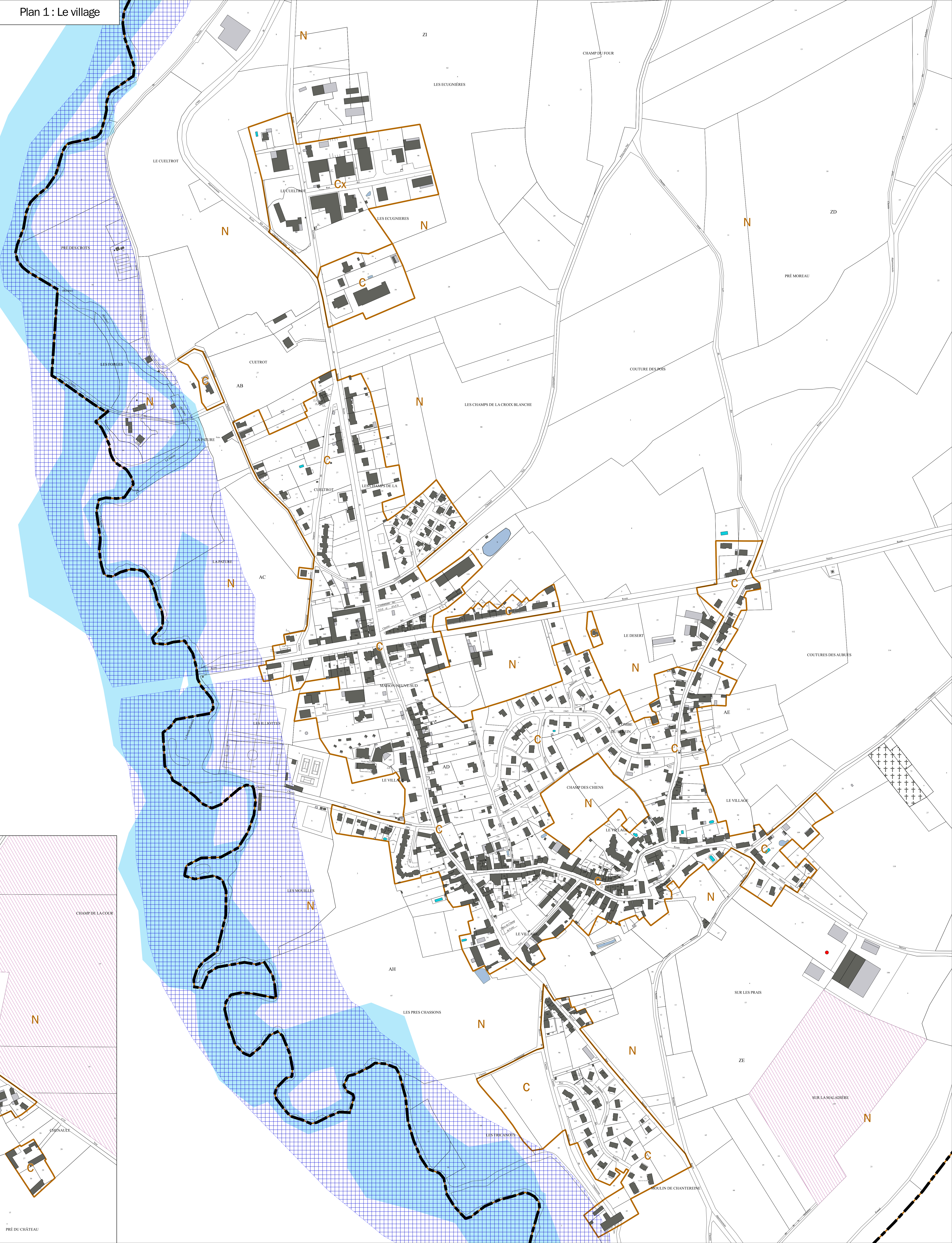
N Secteur non constructible

- à l'exception :
- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant ;
 - des constructions et installations nécessaires :
 - à des équipements collectifs ;
 - à l'exploitation agricole ou forestière, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production ;
 - à la mise en valeur des ressources naturelles ;
 - au stockage et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

LEGENDE

Limite de commune	Limite de secteur
AZI Serein	Zones archéologiques
Limite de la zone potentiellement humide (à titre indicatif)	Construction manquante (à titre indicatif)

Plan 1 : Le village



Plan 2 : Chenault

